

AFFAIRE N° 22/11. - Avance remboursable de 25 000 000 de Frs CFA à consentir à l'Administration des Postes et Télécommunications.
Convention à passer.
Emprunt de 25 000 000 de Frs CFA à contracter auprès de la CAISSE REGIONALE de CREDIT AGRICOLE MUTUEL de la REUNION.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le Directeur des Postes et Télécommunication m'a adressé une demande tendant à obtenir une avance remboursable de 25 000 000 de Frs CFA, destinée à accélérer le raccordement des abonnés au réseau téléphonique de Saint-Denis.

Cette somme ne pouvant être dégagée sur les ressources communales, j'ai sollicité le concours de la CAISSE REGIONALE de CREDIT AGRICOLE MUTUEL de la REUNION qui vient de me donner son accord pour l'octroi à la Commune d'un prêt à moyen terme remboursable en 10 ans.

Eu égard à l'intérêt que présente cette opération, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser :

- à accorder une avance remboursable d'un montant de 25 000 000 de Frs CFA à l'Administration des Postes et Télécommunications ;
- à solliciter de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Réunion un prêt à moyen terme de 25 000 000 de Frs CFA ;
- à passer une convention avec l'Etat (Administration des Postes et Télécommunications) fixant notamment les conditions de remboursement de cette avance.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. GERARD. - Monsieur le Maire, est-ce que dans le remboursement du prêt par les P.T.T. la Commune récupère l'emprunt et les intérêts versés ?

LE MAIRE. - En fait, je vous ai présenté ce rapport parce que le Directeur des P. T. T. est venu me voir et je lui ai dit que j'allais discuter de l'affaire avec vous. Les P. T. T. demandent 25 000 000 de Frs CFA en tant qu'avance. Mais, nous ne disposons pas de cette somme et nous allons être obligés d'emprunter à 9 %, qui est un taux élevé, pour leur prêter. En 10 ans, nous aurons remboursé presque le double à la Caisse Prêteuse. Or, les P. T. T. ne nous rembourseront que 25 000 000.

M. GERARD. - Dans ces conditions, ce n'est pas possible.

LE MAIRE. - Je pense qu'il y a lieu d'avoir encore une discussion avec les P. T. T. Est-ce que l'intérêt de l'affaire justifie cette dépense ? Il s'agit d'une dépense, en fait, où nous n'avons aucune raison d'intervenir. C'est normalement une dépense d'Etat.

Si les P. T. T. nous rendaient autant que nous empruntons, ce serait possible. Dans le cas présent, nous payerons plus, alors que nous n'avons aucune raison de le faire et cela pour gagner une ou deux années par rapport au programme normal. Je pense que nous pouvons retenir l'idée de Monsieur NATIVEL qui dit être d'accord pour emprunter 25 000 000 pour les P. T. T., mais à condition que ces derniers ne remboursent et l'emprunt et les intérêts versés.

M. RIVIERE. - On va agrandir le nombre d'abonnés, mais va-t-on assurer un bon service ? A l'heure actuelle, il est très difficile de téléphoner à Saint-Paul, le Port, etc ... On n'entend rien.

Il n'y a pas de tonalité. Je crois qu'il faut commencer par le début, et mettre le réseau en place avec un bon fonctionnement, avant de faire des extensions de lignes.

LE MAIRE. - Ceux qui n'ont pas de lignes peuvent dire le contraire !

M. RIVIERE. - A quoi sert un poste de télévision s'il ne marche pas !!!

LE MAIRE. - Je ne crois pas me tromper en disant qu'un deuxième central téléphonique sera bientôt mis en place. Cela va améliorer la qualité des communications.

M. TESSIER. - Ne pourrions-nous pas profiter de cette occasion d'extension de lignes téléphoniques pour revoir avec les P. T. T. le périmètre d'installations souterraines ? A l'heure actuelle, les P. T. T. procèdent à des installations téléphoniques aériennes. Je ne pense pas qu'il soit de l'intérêt de la Commune de voir augmenter le nombre des lignes aériennes. Dans certains secteurs de Saint-Denis, les P. T. T. ont remplacé des installations souterraines par des installations aériennes. Le périmètre de la Ville n'a pas été revu.

LE MAIRE. - Cette demande a un revers. Les P. T. T. disposent d'une somme précise. S'ils font les travaux en souterrain, ils en feront moins.

M. TESSIER. - On veut améliorer l'état de la ville, la présentation de la ville ...

LE MAIRE. - Il s'agit là d'extensions hors ville.

M. TESSIER. - Ce n'est pas spécifié nulle part. La ville est maintenant agrandie.

LE MAIRE. - Il s'agit là d'extensions vers les écarts. Nous allons voir la question avec les P. T. T.

D'autre part, je pense qu'il faudra revenir devant vous pour l'emprunt. Je vais réengager des discussions avec le Directeur à ce sujet.

A l'unanimité, la question est rejetée par le Conseil Municipal pour étude complémentaire.

§

§

§